

# **Environnement et santé: équipements électriques et électroniques DEEE, limitation de substances dangereuses RoHs**

2000/0159(COD) - 12/12/2001 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission se félicite de l'adoption de la position commune qui est conforme à sa proposition initiale. Toutefois, la formulation "au plus tard le 1er janvier 2007" employée à l'art. 4 (prévention) pourrait entraîner une fragmentation temporaire du marché intérieur dans le cas où les États membres feraient entrer en vigueur à des dates différentes l'interdiction frappant les substances visées.